

DECESF

Diplôme d'État de Conseiller
en Économie Sociale Familiale

DC 1 à 4

Conforme
à la réforme

Tout-en-un

Tout pour réussir

- ✓ Tout sur la formation, le diplôme et le métier
- ✓ Toutes les compétences et connaissances attendues pour les DC 1 à 4
- ✓ Des conseils et outils méthodologiques pour chaque épreuve de certification
- ✓ Des exemples de sujets pour chaque DC

5^e édition



Vuibert N°1

DIPLÔMES DU SOCIAL

Diplôme d'État

CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

DECESF

Sous la coordination d'Agnès Fostel

Laurence Bordessoulles, Karine Faucogney, Agnès Fostel,
Karl Grux, Laurence Jacquin, Claire Jondeau, Martine Le Manach,
Pascale Mallet, Pierre Alexandre Marque, Florence Neret,
Antoine Pétard, Anne Rachel Tournier.

5^e édition



Téléchargez gratuitement les dossiers documentaires des sujets DC2 et DC3 et des ressources supplémentaires sur www.vuibert.fr/site/215915

- ▶ **Sujets de l'ancienne édition :**
 - Sujets 1 et 2 DC2 – Sujet 1 DC3 : La note de synthèse
 - Sujet 2 DC3 : La note d'information
 - Sujet 3 DC3 : La note d'aide à la décision
 - Sujet 4 DC3 : Le rapport social
- ▶ **Les dossiers documentaires :**
 - Sujet 2 DC2 : Dossier documentaire
 - Sujet 1 DC3 : Documents pour la note de synthèse
 - Sujet 2 DC3 : Documents pour la note d'information
 - Sujet 3 DC3 : Documents pour la note d'aide à la décision
 - Sujet 4 DC3 : Documents pour le rapport social
- ▶ **Les annexes :** Table des sigles – Bibliographie et sitographie
Textes de référence du DECESF –Référentiel du BTS-ESF
Instruction ministérielle 17.10.2019 – Arrêté 23.05.2023
- ▶ **Annexes I et II : référentiel professionnel et référentiel de formation**
- ▶ **Annexe IV : livret de formation**
- ▶ **Annexes VI et VII : attestation descriptive du parcours suivi et supplément au diplôme**

ISBN : 978-2-311-21591-5

Composition : So'Graph

Conception de la couverture : Les PAOistes / Conception de l'intérieur : BleuT

Mise en pages : Séverine Tanguy

Photographies de couverture : iStock

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur. S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70.



Préface

Cet ouvrage est désormais un classique. Il intéressera les CESF, mais aussi les autres professionnelles et professionnels du travail social. Il comporte, en effet, beaucoup d'éléments sur l'histoire des métiers, sur la formation, sur les conditions actuelles d'exercice... Réaliser une telle somme d'informations n'est pas un pari facile. L'actualiser l'est encore moins. Si le pari est gagné, c'est qu'il doit beaucoup à un travail collectif et à une réflexion à la fois très approfondie et facilement accessible qui touche à la démographie des professions, à la sociologie et à l'évolution des politiques sociales.

Pourquoi convoquer autant de disciplines pour faire le point sur un diplôme d'État ? Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, les CESF font figure d'exception, car le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (DECESF) résulte d'un montage tout à fait singulier : un diplôme unique dans son genre, avec l'intrication d'un diplôme de l'Éducation nationale dans un diplôme de travail social et réciproquement. Au moment où les coopérations entre les établissements de formation préparant aux diplômes de travail social et les universités se renforcent, le DECESF – sans que quiconque ne l'érige en modèle – donne à penser à d'autres formules possibles, pour d'autres diplômes, dans des constructions hybrides associant, par exemple, un diplôme d'État et une licence.

L'exception interroge aussi sur le contenu du métier : qu'est-ce que les CESF peuvent avoir de si différent des autres catégories de travailleurs sociaux ? Les conseillers eux-mêmes s'interrogent parfois sur leur avenir en raison de leur particularité, sur fond de segmentation des professions sociales et de concurrence entre catégories d'intervenants. Après tout, chaque fois que l'on met en avant un trait spécifique, la question de la transversalité des compétences se pose, et avec elle, celle du bénéfice qu'en tirent les personnes en difficulté.

Cette spécificité est identifiée dans le référentiel professionnel comme « l'expertise dans les domaines de la vie quotidienne ». Tel est son « cœur de métier », dit encore l'arrêté du 22 août 2018. Mais n'est-ce pas à partir du quotidien que les éducateurs spécialisés et les moniteurs-éducateurs construisent la relation éducative ? À première vue, les uns et les autres sont concernés par les mêmes principes. Ne s'agit-il pas d'aider des jeunes et des moins jeunes à s'inscrire dans des réalités pratiques pour favoriser leur insertion : gérer son argent, préparer son repas, préparer ses déplacements... ? Comment peut-il y avoir de l'éducation spécialisée sans une référence forte aux situations de la vie quotidienne où se développe la relation éducative ? Et si l'on a pu parler à propos des CESF de « culture technologique » en soulignant tout particulièrement leur rigueur

méthodologique dans l'aide à la gestion budgétaire, dans le domaine des techniques d'habillement ou culinaires, n'est-on pas proche de la manière de faire des éducateurs techniques spécialisés, dont la formation est, elle aussi, encadrée par l'Éducation nationale? Enfin, puisque les CESF participent au développement social, se soucient d'interventions sociales collectives et d'accès aux droits, quelles différences avec les assistants de service social auprès desquels, souvent, ils se forment en troisième année? D'ailleurs, un service d'action éducative en milieu ouvert ou d'action éducative à domicile peut recruter indifféremment un éducateur spécialisé ou un assistant de service social sous l'appellation générique de « travailleur social », au même titre qu'il peut tout autant faire appel à un CESF.

Or, malgré cela, si le législateur se réfère à la notion d'équipe pluridisciplinaire, c'est justement pour éviter l'indifférenciation des intervenants. L'article 15 de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale le laisse entendre : les travailleurs sociaux ne sont pas interchangeables, car les personnes accompagnées ont besoin, pour bénéficier d'une aide de qualité, de réponses diversifiées, adaptées à la pluralité de leurs difficultés et de leurs potentialités. D'autre part, l'histoire des professions justifie la construction de référentiels différents, avec l'identification de cœurs de métier autour desquels s'associent des compétences multiples, mais faisant aussi apparaître un socle commun : des valeurs communes, un corpus de compétences et de connaissances partagées, de savoirs professionnels propres au travail social en général.

Beaucoup de CESF se sont inquiétés de l'avenir de leur profession et ont craint de voir disparaître la dimension très particulière de leur diplôme et leur appartenance au travail social. Il est compréhensible que l'annonce de nouvelles transformations touchant les certifications réactive les inquiétudes. En fait, la conception des formations évolue, au même titre que l'ensemble du secteur social et médico-social, notamment avec la définition d'un socle commun, dans lequel nous retrouvons très légitimement la référence aux valeurs historiques du travail social, un souci commun de développer la réflexion éthique, un intérêt pour la recherche et une idée centrale : la finalité des formations est dans l'aide aux personnes en difficulté, ce qui suppose une bonne connaissance des publics concernés.

Dans cet esprit, le DECESF a toute sa place au côté des autres diplômes, y compris dans les transformations qu'il s'agit d'accompagner, voire d'anticiper. En effet, l'histoire joue un rôle considérable, de même que la volonté des acteurs. Les auteurs de ce livre rappellent ainsi qu'en mai 1968, les étudiants des écoles de formation et leurs formateurs, ainsi que les professionnels et les employeurs, demandaient que soient actualisés les contenus de formation autour de trois grands axes définissant « le cœur de métier » : la référence à la vie quotidienne, la notion d'expertise avec ses « outils de diagnostic » et la méthodologie liée à la rationalisation des actions. Ces différents points, expliquent encore les auteurs,

justifiaient et justifient toujours la nécessaire présence d'enseignements scientifiques « pour former à l'esprit d'analyse et donner une rigueur méthodologique et pragmatique ». On a parlé dans le passé de la « science du ménage » dont les CESF seraient les porteurs ou, du moins, les héritiers. Nous pensons plutôt aujourd'hui à l'importance du droit, de la sociologie, de l'économie, de la protection sociale, des approches environnementales essentielles pour s'investir dans le développement social, ainsi que l'a souligné le *Livre blanc du travail social* en 2023...

Le plus remarquable est que ces mêmes professionnels de l'économie sociale familiale, à l'identité en apparence incertaine, se montrent efficaces dans la démonstration de leur utilité sociale. La profession est mal connue ; le sigle CESF ne parle qu'aux initiés (et encore ont-ils souvent du mal à expliquer pourquoi il a fallu enlever le « et » entre « sociale » et « familiale ») ; néanmoins, ces professionnels ne passent pas inaperçus. Pour ce qui me concerne, j'ai découvert ce qu'étaient les CESF, dans une vie antérieure, en établissement psychiatrique, puis alors que j'étais directeur adjoint d'un foyer d'hébergement pour jeunes adultes handicapés. J'ai eu ensuite l'occasion de mieux les connaître à l'IRTS de Montrouge/Neuilly-sur-Marne, alors qu'ils représentaient des promotions un peu marginales du fait de la brièveté de leur troisième année de formation spécifiquement sociale. Dans ces différentes circonstances, j'ai vu la force avec laquelle les CESF incarnent les principes d'action du travail social et administrent la preuve visible de leur crédibilité. C'est quasiment leur « marque de fabrique » puisque leur métier s'est construit avec des préoccupations morales appuyées sur l'idée d'une gestion rationnelle de l'organisation familiale.

Par ailleurs, l'aggravation de la précarité sociale et économique a accentué la nécessité de « l'activité éducative budgétaire », même s'il est important de rappeler que les difficultés des familles tiennent moins à leurs incapacités intrinsèques qu'aux situations qu'elles subissent. Cela suppose un angle de perception des problèmes très large, un sens aigu de l'organisation, l'inscription dans des dynamiques collectives, en partenariat avec les autres intervenants sociaux.

Enfin, l'importance donnée à la méthodologie est une des raisons pour lesquelles les CESF ont toute leur place dans le développement de la recherche en travail social. Certes, nous retrouvons la notion de « problématique de recherche » dans les textes concernant les assistants de service social, les éducateurs spécialisés, les éducateurs de jeunes enfants. Les uns et les autres sont amenés à conduire des travaux de recherche sur des questions sociales identiques. Mais les questionnements peuvent être différents, car la référence au quotidien suppose une attention à des réalités mouvantes, parcellaires, souvent difficiles à identifier. Il existe par conséquent un champ très ouvert pour la réflexion et l'investigation. Le souci de la méthode est d'autant plus appréciable. Cela signifie aussi que la carrière de CESF est elle-même très ouverte. Dans la mesure où l'activité des CESF passe par une compréhension fine des réalités familiales et

sociales, elle peut avoir des prolongements des plus légitimes dans des formations supérieures axées sur la recherche en travail social, qu'il s'agisse du diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ou d'un master, voire en s'inscrivant dans une école doctorale qui, telle celle du Cnam, entend valoriser des doctorats « professionnalisants ».

Ce livre est ainsi très utile pour connaître les diverses pistes possibles pour les nouveaux professionnels. Il montre la diversité des fonctions exercées par les CESF derrière des dénominations multiples : assistant socio-éducatif, travailleur social référent, accompagnateur social, agent de développement local, coordinateur, gestionnaire de cas, formateur, mandataire judiciaire, conseiller social... (les auteurs évaluent à une trentaine le nombre des termes utilisés pour cette profession).

J'ajouterai que cet ouvrage servira aussi à se préparer à l'avenir. Puisqu'il est question d'économie sociale familiale, la connexion n'est pas loin avec une autre thématique importante : l'économie sociale et solidaire. Dans les deux cas, nous voyons comment les professions sociales, qui ont été longtemps allergiques au mot même d'« économie », peuvent, avec les apports des CESF, contribuer aux évolutions des politiques sociales et des pratiques d'accompagnement.

Marcel Jaeger

Professeur émérite du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)
Président de l'Union nationale des acteurs de formation
et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS)

La formation préparatoire au métier de conseiller(e) en économie sociale familiale évolue avec son temps

France ESF remercie les éditions Vuibert et félicite les professionnels, formateurs et étudiants qui ont rendu possible la nouvelle parution de ce livre au lendemain du cinquantenaire du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (CESF).

Cet ouvrage témoigne de la formidable modernité de ce métier en prise avec les préoccupations quotidiennes et qui a su s'adapter aux évolutions de la société.

Le métier de CESF est de plus en plus connu et reconnu par les personnes accompagnées et tous les acteurs de l'action sociale. Sa plus-value soulignée par les employeurs réside dans cette approche pragmatique, prenant en considération toutes les dimensions (humaines, techniques, socio-économiques, scientifiques, environnementales...) de la quotidienneté de chacun.

France ESF, riche de ses associations régionales et de son réseau, porte au niveau national la parole des professionnels de terrain.

Ses représentations en font un acteur majeur du travail social : membre élu du Haut Conseil du travail social (HCTS), membre associé du comité EDUCFI piloté par la Banque de France. Nous participons aux travaux liés à la réingénierie des diplômes en ESF, à la mise en œuvre des points conseil budget, à la rédaction du *Livre blanc du travail social*, etc. Nos contributions permettent de partager, d'échanger et de réagir sur l'actualité sociale et ainsi de faire évoluer la profession tout en étant garant de la spécificité de l'ESF.

Au-delà de l'outil pédagogique puisse cet ouvrage vous permettre de découvrir la richesse du métier de CESF, son histoire, nos pratiques et nos ressources spécifiques. Vous pourrez ainsi vous imprégner de nos valeurs qui placent les personnes accompagnées au cœur de nos interventions avec une recherche constante de leurs compétences et de leurs potentialités, au service d'un travail social de qualité.

Les membres du bureau de France ESF

Sommaire

Préface de Marcel Jaeger (Cnam)	3
Le mot de France ESF	7
Introduction	11

Partie 1 La profession de conseiller ESF

■ 1. Histoire de la profession et de la formation	16
1. Les précurseurs	16
2. L'émergence de l'enseignement ménager	18
3. De l'enseignement ménager au travail social	20
4. L'économie sociale familiale	26
■ 2. La profession et la formation aujourd'hui	43
1. Les textes officiels : le décret, les arrêtés, contexte et référentiel d'activités	44
2. Les lieux d'intervention et d'exercice de la profession	48

Partie 2 L'accès à la profession

■ 1. Les diplômés pouvant accéder à la formation	76
■ 2. Les modalités d'accès à la formation	78
■ 3. Les épreuves d'admission	79
■ 4. Les lieux de formation	80
■ 5. Les modalités d'accès par l'expérience	81
■ 6. Les modalités d'accès au travail social de niveau 6 par les passerelles entre les formations	83

Partie 3 La formation : contenus, organisation, épreuves de certification

■ 1. Les quatre domaines de compétences et de formation	88
■ 2. DC1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne	93
1. Les compétences visées	93
2. Le référentiel de compétences	95

3. Le référentiel de formation	95
4. Le référentiel de certification.....	98
3. DC2 : Intervention sociale.....	124
1. L'intervention sociale : des pratiques plurielles	124
2. L'acquisition des compétences liées à l'intervention sociale.....	126
3. Le référentiel de compétences	128
4. Le référentiel de formation	132
5. Le référentiel de certification.....	137
6. Sujets de certification DC2 et éléments de correction (Accompagnement Éducatif Budgétaire)	160
4. DC3 : Communication professionnelle	176
1. La profession de conseiller en ESF et la communication professionnelle	176
2. L'acquisition des compétences en situation professionnelle	178
3. Le référentiel d'activités et de compétences	179
4. Le référentiel de formation	181
5. La langue vivante étrangère	184
6. Le référentiel de certification.....	185
7. Conseils méthodologiques pour rédiger une note ou un rapport social.....	192
8. Sujets de certification DC3 et éléments de correction (Notes de synthèse, d'information, d'aide à la décision, Rapport social).....	195
5. DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	218
1. Le référentiel de compétences	220
2. L'acquisition des compétences	221
3. Le référentiel de formation	229
4. Le référentiel de certification.....	230
6. Livret de formation et site qualifiant.....	236
1. La professionnalisation par l'alternance et la place des « sites qualifiants » dans la formation	241
2. L'engagement du terrain comme « site qualifiant »	242
Conclusion	249
Les auteurs.....	251
Remerciements.....	253

Introduction

Ce livre, qui présente la profession de conseiller en économie sociale familiale (ESF), avec un focus sur le diplôme d'État de CESF est à destination des étudiants, des travailleurs sociaux (professionnels et conseillers en ESF, formateurs terrain), des enseignants formateurs des centres de formation et des employeurs. Il tient compte de l'évolution de la profession et du diplôme qui, en 2023, est cinquantenaire. Il intègre les dernières orientations de l'arrêté de 2023 qui définit la formation en blocs de compétences et pour lequel nous attendons la mise en œuvre.

Il peut intéresser toute personne concernée par la formation et la profession de conseiller en ESF.

Il peut être utilisé comme un document de référence sur l'histoire de la profession et ses enjeux successifs, comme un guide opérationnel et un outil de réflexion sur les contenus de la formation initiés par les professionnels et les enseignants-formateurs.

Il permet également d'analyser les enjeux et les moyens à mettre en œuvre pour développer l'ESF dans le champ de l'accompagnement et de l'intervention sociale.

Il a pour objet de donner une lisibilité sur la formation, parallèlement à celle des autres formations sociales.

Cette formation est la plupart du temps structurée en deux temps qui correspondent à l'obtention de deux diplômes : BTS ESF et DECESF, et notamment, via les blocs de compétences, pour lesquels des textes sont encore à paraître.

Le brevet de technicien supérieur (BTS) en ESF est l'un des diplômes qui permet l'accès à la formation au diplôme d'État (DE) de conseiller en ESF. Le diplôme d'État de conseiller en ESF est accessible également par la validation des acquis de l'expérience (VAE), la validation des acquis professionnels (VAP) ou par la dispense des domaines de compétences DC3 et DC4 pour les titulaires d'un diplôme en travail social de niveau 6, post-réforme de 2018 et il pourra être accessible via l'acquisition de blocs de compétences. Les contenus de formation au BTS ESF et les compétences s'y rattachant sont abordés dans cet ouvrage. Les personnes qui ne sont pas titulaires du BTS ESF devront se présenter, en amont, aux épreuves du diplôme du BTS ESF, et des blocs de compétences s'y afférant.

Si les deux diplômes sont dans la continuité l'un de l'autre et complémentaires, ils sont toutefois distincts. Le BTS en ESF valide un titre de technicien supérieur ; le diplôme d'État de conseiller en ESF valide la qualification de travailleur social de niveau 6.

Le contenu de cet ouvrage est centré sur l'année de formation préparant au diplôme de conseiller en ESF. Il présente l'histoire de la formation, de la profession et des associations professionnelles, les textes de référence actuels, les contenus de formation abordés par les concepts et les pratiques professionnelles qui s'y rattachent, ainsi que des précisions sur les certifications.

Cet ouvrage va permettre également de faire émerger les spécificités de cette profession fondées sur une expertise dont les fondements s'acquièrent lors de la formation du BTS en ESF dans les domaines de la vie quotidienne : consommation-budget, habitat-logement, environnement et écologie de la vie quotidienne, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé, utilisation du numérique dans la vie quotidienne...

Ces spécificités s'inscrivent dans une complémentarité d'intervention avec les autres travailleurs sociaux. Elles reposent sur des modalités d'intervention qui accordent une part importante à la prise en compte collective des individus et des groupes, tout en s'articulant avec l'intervention sociale individuelle. Elles s'appuient sur la méthodologie d'investigation, de projet et le travail en partenariat et en réseau.

La première édition de cet ouvrage avait été élaborée par les membres du groupe de travail ESF d'UNAFORIS et des représentants de France ESF... Ces personnes ont travaillé pendant trois ans, de 2006 à 2009, sur la réforme du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale puis du BTS en économie sociale familiale. Parmi eux, une délégation a représenté les centres de formation et les professionnels de l'ESF, au sein du groupe de travail interministériel, afin de collaborer avec les représentants du ministère de l'Éducation nationale et de la Direction générale de l'action sociale (DGAS), aujourd'hui Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Dans la continuité, ce groupe de travail a évolué pour réaliser les 2^e, 3^e et 4^e éditions en 2014, en 2017, en 2020 avec la présentation de la réforme de 2018, et aujourd'hui, il réalise cette 5^e édition présentant notamment la réforme des blocs de compétences.

Ce nouvel ouvrage permet de rendre compte de cette réflexion alimentée par les recherches respectives au sein de nos institutions, du groupe de travail national de réingénierie des diplômes au sein d'UNAFORIS, de France ESF... Ces réflexions se sont échelonnées durant plus de deux décennies depuis la réforme du diplôme du BTS en ESF en 2000 jusqu'à la réingénierie du diplôme organisé en domaines de compétences en 2018 puis en blocs de compétences lors de la réforme de 2023. Pour cette cinquième édition, nous avons créé un nouveau groupe de travail, accueilli de nouveaux contributeurs, veillé à actualiser des

données et à étoffer la bibliographie. Le BTS ESF a été réformé le 24 janvier 2022, ce qui a abouti à l'apparition de nouvelles fonctions et blocs de compétences, engendrant des effets sur le DECESF.

Cet écrit est le fruit d'une rédaction collective résultant d'un travail collaboratif avec des échanges, des négociations, des prises de position qui tiennent compte de l'évolution du travail social, des politiques sociales et des besoins des personnes concernées.

La mise en place de ces réformes successives, des nouvelles modalités de formation et de certification soulève des interrogations de la part des étudiants, des professionnels de terrain et des enseignants formateurs.

Nous souhaitons au lecteur de trouver des réponses à ses attentes au fur et à mesure de la lecture de ce livre.

Partie 1



La profession de conseiller ESF

■ 1. Histoire de la profession et de la formation	16
■ 2. La profession et la formation aujourd'hui	43

1 Histoire de la profession et de la formation

À noter

Les fonds d'archives de France ESF, des associations de professionnels et des centres de formation nous permettent de présenter l'approche historique à travers ces trois axes, à savoir la profession, la formation et les associations de professionnels.

La profession de conseiller en économie sociale familiale est le résultat de l'évolution du métier d'enseignant vers celui de travailleur social qui s'est opérée par une succession de gestions de crises que nous pouvons repérer à travers l'histoire. Nous pourrions voir comment, à travers les époques, le conseiller en ESF a su s'adapter à l'évolution de la société, aux publics, au passage de la sphère du privé à un environnement public, à une dimension sociale, économique, sociétale.

L'économie sociale familiale est née de la rencontre des domaines de la vie quotidienne et de la professionnalisation des activités habituellement dévolues aux femmes. Elle trouve ses origines dans les milieux bourgeois, humanitaire mais aussi ouvrier, féministe et humaniste.

1. Les précurseurs

Bien que l'enseignement ménager apparaisse durant le ^{xvi}^e siècle et connaisse une évolution quasi linéaire depuis lors, il se précise davantage durant la deuxième moitié du ^{xvii}^e siècle. En 1686, Louis ^{xiv}^e ouvre à Saint-Cyr un établissement destiné à accueillir les jeunes filles nobles mais sans fortune. Cet enseignement commence dès l'âge de sept ans sous la responsabilité de la gouvernante des enfants du Roi, Madame de Maintenon¹. Le but est de leur donner une culture générale et pratique afin qu'elles puissent tenir leur rôle de maîtresse de maison après leur mariage. Il faut assumer un déclassement social et trouver le moyen de vivre à moindre coût. En 2000, le film *Saint-Cyr*, réalisé par Patricia Mazuy montre l'éducation des filles de cette époque.

1. Girard Françoise, « Le système éducatif à Saint-Cyr », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, n° 74, 1990, p. 53-86.

L'école fermera ses portes en 1793. Dès 1791, l'assistance aux pauvres est fixée dans la Constitution. Elle trouve son origine dans celle qu'avaient apportée, jusque-là, les congrégations religieuses dans leur secours aux malades et aux plus nécessiteux.

Au début du XIX^e siècle, Madame de Campan crée, à la demande de Napoléon 1^{er}, l'École de la Légion d'honneur destinée aux filles d'officiers morts en campagne, afin d'apprendre à vivre et à gérer la vie quotidienne en utilisant de façon optimale les ressources de leur milieu pour sauvegarder ou atteindre un niveau de vie satisfaisant.

Puis, la révolution industrielle de 1848 favorise l'exode rural et une concentration urbaine, développe le travail des femmes, ce qui réduit le temps disponible pour les activités familiales et la transmission possible de l'éducation ménagère familiale entre mère et fille.

Dans le même temps, les notables des milieux agricoles s'inquiètent fortement de l'exode rural et proposent un projet éducatif qui vise à retenir les jeunes à la campagne en améliorant leur qualité de vie et en leur faisant prendre conscience de leurs responsabilités. On veille également à la promotion d'une idéologie de la famille impliquant un rôle bien défini de la femme « épouse-mère-maîtresse de maison » chez les jeunes filles de la bourgeoisie.

En 1870, cet enseignement se développe, d'abord dans le nord de la France, dans l'enseignement ménager postscolaire, en particulier grâce au financement de la Société des Mines ; puis en 1882 par Jules Ferry qui introduit l'enseignement des travaux manuels dans les programmes des écoles de filles du cours supérieur (entre 11 et 13 ans) : habillement, cuisine et activités extérieures (jardin, basse-cour).

L'enseignement des filles et des garçons était bien séparé par souci de préserver la morale mais aussi pour adapter chaque sexe aux fonctions sociales spécifiques attendues à cette époque. Paul Leroy-Beaulieu, dès 1873¹, fait entendre que la compétence ménagère devra désormais remplacer la dot, autrefois indispensable pour qu'une fille soit « épousable ». Les féministes de l'époque, pour leur part, valorisent les tâches ménagères comme un travail à part entière.

En 1887, le ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts précise que dans l'enseignement de l'économie domestique, l'éducation morale doit prendre le pas sur l'éducation intellectuelle et manuelle :

« [...] Inspirer aux jeunes filles l'amour de l'ordre, leur faire acquérir les qualités sérieuses de la femme de ménage et les mettre en garde contre les goûts frivoles et dangereux... »

1. Leroy-Beaulieu Paul, *Le Travail des femmes au XIX^e*, 1873. Disponible sur : <http://gallica.bnf.fr>

2. L'émergence de l'enseignement ménager

À partir des années 1920, Paulette Bernège¹ présente un travail sur l'organisation ménagère. Elle tire sa réflexion du taylorisme en s'appuyant sur des contenus scientifiques et en l'appliquant au travail domestique, ce qui aboutit à une organisation ménagère rationnelle, formalisée et normalisée. Elle attire l'attention des industriels qui veulent alors moderniser l'outillage ménager.

S'ajouteront au programme d'économie domestique des notions d'hygiène. De nombreuses écoles voient le jour et certaines proposent des cours du soir. Des écoles ménagères ambulantes sont créées, dès 1910, dans le milieu rural. Elles serviront de modèles à d'autres pays.

Un projet politique, économique et social de développement ménager sur les lieux de travail des femmes, principalement dans les usines, se met en place, en vue d'assurer la stabilité et la prospérité du pays. Dans les classes modestes, l'enseignement ménager a pour objectif d'aider les familles à se contenter d'un salaire modeste et de permettre la transmission des savoirs traditionnels mis à mal par le travail des femmes en usine ou en atelier.

L'enseignement domestique a, avant tout, une portée intellectuelle et morale et donne à la jeune fille le sentiment de son devoir de femme. Si, *a priori*, il se soucie de produire des maîtresses de maison organisées, il souhaite aussi que ces mères luttent contre la dépopulation, la baisse de la natalité, l'exode rural... et restent dévouées à la République :

« L'enseignement ménager a une double finalité, celle de l'idéologie émancipatrice reposant sur la croyance dans le progrès, grâce aux vertus de l'éducation et de l'enseignement, et celle de la domestication de la vie privée et d'inculcation d'une morale afin de conforter la famille et garantir la paix sociale.² »

En période de crise économique, de guerre, de pénurie de marchandises, il faut que les femmes et les familles tirent parti du peu de ressources à leur disposition, sous couvert de la notion de « sacrifice » de la femme, de la famille.

À partir des années 1920, les écoles souhaitent former de manière plus scientifique et professionnelle leurs élèves. Les sciences telles que la physique, la chimie et la biologie sont introduites dans les programmes. L'enseignement ménager familial (EMF) a pour but de les appliquer aux travaux domestiques. L'apparition des « sciences de l'homme » suit un courant de pensée dominant dans la société française de l'entre-deux-guerres sur le traitement des problèmes sociaux, celui du courant hygiéniste et médical.

1. Bernège Paulette, *De la méthode ménagère*, Dunod, 1934.

2. Jovelin Emmanuel, Bouquet Brigitte, *Histoire des métiers du social en France*, éditions ASH, 2005.

On observe sur la même période, les assistantes sociales qui font des études médicales en premier lieu et deviennent les collaboratrices des médecins hospitaliers : on les nommera les visiteuses médicales. Les intervenantes du quotidien, telles les éducatrices familiales, vont veiller à transmettre aux jeunes filles et aux mères les notions d'hygiène et de santé.

Les actes du colloque de France ESF de 2007, « La quotidienneté, un atout pour l'ESF », nous rappellent les programmes de 1931 :

« Ce caractère scientifique poursuit plusieurs buts :

- il est un excellent antidote aux explications mythiques et fantaisistes des femmes et compense la pratique de l'expérience des anciens, combat les préjugés ;
- il forme un esprit rigoureux, seule la science va leur permettre d'être exactes, ordonnées, équilibrées et réfléchies dans leurs actes du quotidien ;
- il permet d'acquérir de la noblesse grâce à cette empreinte scientifique. Il est propulsé au même niveau que les autres disciplines apprises à l'école. Ce sont les ouvrières de la maison. »

Les actes ménagers sont technicisés, découpés, séquencés, tout comme les enseignements techniques apportés aux garçons pour l'obtention d'une qualification. Cela tend à favoriser l'acquisition de « procédures » grâce à leur explication technique et scientifique.

En 1924, on assiste à l'essor des centres populaires d'éducation ménagère, mis en place dans les grandes industries, notamment textiles (Nord, Est, Sud-Est). À partir des années 1930, les écoles ménagères fleurissent dans toute la France, créées par des caisses de compensation, des municipalités, le patronat, des œuvres charitables, des associations, des écoles publiques et privées... Tout cela est à mettre en lien avec la dépression économique marquant cette période où l'EMF permet d'apprendre à « faire avec ce que l'on a ».

De nombreux professeurs d'enseignement ménager sont formés et rejoignent les travailleurs sociaux en intervenant directement auprès des adultes. On s'achemine ainsi vers l'institutionnalisation de l'enseignement ménager durant cette période d'entre-deux-guerres. Les éducatrices familiales interviennent auprès des adultes et des adolescents : stages, sessions de formation familiale ménagère ou sur les lieux de travail (ateliers, usines), ou dans l'habitat social (habitations bon marché ; habitations à loyer modéré). On voit s'opérer le glissement de l'enseignement auprès de jeunes à la formation des adultes.

C'est également la création en 1933 de la Fédération des centres d'enseignement social familial ménager. Dans les lycées d'enseignement secondaire féminin, l'enseignement ménager n'étant pas jugé suffisamment « distingué » ou « noble », l'accent est davantage mis sur la santé et le budget de la famille. L'économie domestique devient une sorte de science appliquée. On applique à la diététique et

à l'entretien les découvertes récentes de la chimie. Pour gérer le budget, la mère doit aussi acquérir des notions de comptabilité, de prévoyance, et d'épargne.

Les programmes insistent également sur l'importance de l'organisation méthodique et rigoureuse. Cet enseignement s'adresse en particulier à des jeunes filles de classe moyenne en pleine ascension. Il faut les aider à se situer entre les milieux modestes dont elles sont issues mais dont elles veulent se distinguer et les classes aisées, qui exercent sur elles une certaine fascination. Il faut obtenir aussi qu'elles sachent résister aux « mirages » de la société de consommation émergente.

On constate que les référentiels de formation se construisent en fonction de toutes les évolutions sociales repérées, ce que l'on pourra encore vérifier par la suite. La constante de la profession, au-delà de l'expertise du quotidien, sera de s'adapter au contexte économique et social, dans le souci grandissant des professionnels de venir en aide aux publics en difficulté.

3. De l'enseignement ménager au travail social

Durant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement de Vichy va favoriser toutes les formes d'enseignement qui visent à valoriser la place de la femme au sein de la famille.

La loi du 18 mars 1942 rend obligatoire l'enseignement ménager pour toute jeune fille scolarisée (100 heures). Un stage pratique achève cette formation et un certificat de scolarité d'enseignement ménager familial est délivré. Cet enseignement se retrouve dans toutes les filières d'enseignement classique, moderne, technique et agricole.

Cette loi est suivie en 1943 de deux arrêtés instituant le diplôme du monitorat et de professeur d'enseignement ménager familial sous la double tutelle du ministère de l'Instruction publique et du ministère de la Santé et de la Population (double tutelle qui a toujours cours avec des appellations successivement différentes).

Dans des travaux universitaires consultés, il était noté :

« L'enseignement ménager est pris comme moyen de lutter contre la crise qui atteint la famille, pour réhabiliter la notion de foyer qui disparaissait à cause du travail de la femme hors du foyer et d'une véritable éducation féminine. »

La femme a pris une part importante dans la production pendant la guerre et son émancipation est considérée comme un possible danger. Il faut également apprendre à gérer la pénurie avec des restrictions sur le choix des aliments, la transformation des vêtements... Le maître mot est de « faire durer » et comme nous l'avons déjà énoncé de « faire au mieux avec ce que l'on a ».

« Nous trouvons là la rencontre de deux mouvements opposés, un mouvement socio-économique qui poussait les femmes au travail et un mouvement politique et idéologique, celui de Pétain, qui allait en sens inverse, la femme au foyer. »

Les actrices de cet enseignement y voient aussi un moyen de s'émanciper des voies qui leur étaient tracées en tant que filles et femmes.

Fin 1944, différentes ordonnances instituent la Sécurité sociale, le droit de vote des femmes, la reconstitution des syndicats, la création d'un ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme... C'est donc un changement total de politique, car les finalités ne sont plus celles énoncées en temps de guerre sous le gouvernement de Vichy. L'ordonnance du 2 novembre 1945 réglemente alors l'ouverture et le fonctionnement des établissements privés de formation familiale ménagère.

À la Libération, le gouvernement demande l'abrogation de la loi de 1942 qui avait rendu l'enseignement ménager familial (EMF) obligatoire, mais il continue à développer cet enseignement dans les centres d'enseignement technique en créant sa propre filière de formation de professeurs. L'évolution de l'action politique française concernant le repeuplement et l'éducation de la jeunesse amène l'EMF à positionner d'autres sciences comme porteuses de l'esprit scientifique qui vont se juxtaposer aux enseignements déjà inscrits dans les programmes de cette époque.

En 1946, une trentaine de caisses d'allocations familiales (CAF) introduisent l'enseignement ménager dans leur politique d'action sociale. Des centres ménagers dispensent des cours auprès de jeunes filles de 14 à 17 ans de milieux défavorisés. Le modèle de la femme au foyer conserve donc toute sa vigueur dans ces années 1945-1950 et l'enseignement ménager connaîtra un grand essor.

L'Union nationale des professeurs et monitrices d'enseignement ménager familial (UNPMEMF), association loi 1901, est créée en 1945. Son but est de rassembler, sans distinction d'appartenance idéologique, des personnes exerçant leurs fonctions tant à l'Éducation nationale que dans l'enseignement privé, agricole, ou encore dans les différents services sociaux ou dans l'industrie.

L'Union souhaite établir et entretenir des liens entre les éducatrices familiales, leur venir en aide, défendre leurs intérêts et contribuer à l'action éducative et familiale. La profession s'organise : il y a la reconnaissance officielle par le diplôme instituant les professionnelles comme des enseignantes. L'une de ses premières actions est de créer et diffuser les *Cahiers de l'enseignement ménager familial* qui sont disponibles dès 1946. Elle organise des sessions de perfectionnement qui rencontrent un grand succès, puis, à partir de 1950, des stages pédagogiques qui préparent à la deuxième partie du monitorat d'EMF.

L'arrêté du 24 octobre 1950 porte à trois ans la préparation de ce diplôme et l'organise en deux parties. Seules les titulaires de la première partie (qui ne conduit à aucun débouché) accèdent à la 3^e année pédagogique et au diplôme. Les contenus de formation du monitorat sont la morale, l'éducation, l'hygiène, la puériculture, les techniques ménagères et l'économie domestique (cuisine, couture, raccommodage, entretien, lavage, repassage). La pédagogie est également incluse dans la formation.

Toute jeune fille du milieu urbain doit obligatoirement avoir reçu, avant l'âge de 17 ans, 300 heures de formation ménagère. L'enseignement ménager s'adresse de plus en plus aux jeunes filles en difficulté scolaire. Les CAF versent une allocation à toutes les familles dont les filles suivent les cours d'EMF.

Dans une période de reconstruction, la crise du logement est importante, certains biens de consommation manquent encore : la femme a un rôle de transformation et d'artisanat domestique, elle a l'obligation d'économiser et de limiter les besoins. Les professionnels amorcent un travail dans le cadre de ce que l'on peut considérer aujourd'hui comme les prémices de la politique de la ville et du développement social local. Dans les travaux universitaires consultés, les professionnels décrivent le travail fait avec les habitants des quartiers, avec les élus et l'appui des architectes...

Très vite, d'une période de pénurie on passe à une société de consommation et d'abondance. Les besoins en matière de formation évoluent car il s'agit non seulement de savoir exécuter des tâches ménagères, mais plus encore de gérer l'entreprise familiale, s'adapter aux nouveaux appareils et produits pour gagner du temps, s'adapter et améliorer le niveau de vie des familles... La monitrice d'enseignement ménager familial est le relais entre la production industrielle et la famille. Il convient donc d'apprendre à modifier sa consommation et de « savoir bien acheter » plutôt que « fabriquer soi-même ».

La monitrice en EMF doit donc sans cesse se documenter pour mieux « conseiller ». Dans les CAF, les monitrices mènent des actions de formation et d'information auprès d'adultes. Elles interviennent dans les centres sociaux en aidant à résoudre les problèmes de vie quotidienne et favorisant la promotion sociale de la femme. L'action sociale a pour objet de contribuer au progrès et au bien-être social des différents membres du groupe familial en favorisant leur adaptation aux évolutions sociétales.

Des monitrices sont également présentes dans les Mutualités sociales agricoles (MSA), ou dans le secteur de l'entreprise, telle la SNCF, dont une des missions est de prendre en charge les problèmes familiaux. Pour les jeunes ouvrières et les apprenties, des cours sont encore dispensés sur les lieux de travail.

En 1955, onze sections régionales sont créées pour faire face au développement rapide de l'association des professionnelles. Des manifestations plus

importantes s'organisent. Ainsi, en 1957, l'Union organise à Strasbourg son premier congrès national sur le thème « Situation actuelle de l'enseignement ménager familial – perspectives d'avenir ». Cette manifestation connaît un tel succès qu'il est demandé de la renouveler tous les deux ans.

Dans les actes des colloques professionnels ou les documents officiels, on note aussi :

« Cet enseignement, qui ne tenait compte que de l'organisation des conditions matérielles de l'intérieur de la maison pour l'unité de la famille, devient préoccupé par les conditions psychologiques de la famille et les liens entre ses différents membres. »

Pierre Laroque – haut fonctionnaire, fondateur de la Sécurité sociale – dans son discours d'ouverture du colloque en 1957, précise que, depuis quelques années, un renouveau de l'idée de famille a atteint toutes les couches de l'opinion et ancre l'origine de ce renouveau dans les sciences humaines. Selon lui, la sociologie a apporté une connaissance plus exacte des données scientifiques de la vie sociale, l'homme n'est jamais isolé, il appartient à un groupe familial et professionnel. Il estime que l'enseignement de l'EMF est celui qui prépare le mieux à la création des conditions du développement de la famille, de la protection de la famille contre les menaces qui pèsent sur elle.

Un deuxième congrès de l'Association est organisé en 1959 à Lyon autour du thème « Information et formation », à la rencontre de deux demandes : celle des professeurs et monitrices d'EMF sollicitant des informations technologiques et celle des représentants de l'industrie et de la presse spécialisée à la recherche de relais entre eux et les consommateurs.

Dans la *revue de l'Union professionnelle*, des pages publicitaires sont proposées par des entreprises comme : Johnson, Singer, Les charbonnages de France, Nestlé, Astra, les entreprises textiles...

Des concours sont organisés : concours de la charlotte, de la fée du logis...

L'Union professionnelle veut se faire reconnaître comme interlocuteur vis-à-vis de l'industrie, de l'alimentation et de l'équipement ménager [...]. Les firmes industrielles [...] découvrent l'impact que peuvent avoir les monitrices d'enseignement ménager familial sur la consommation des familles [...]. Des conseillères ménagères travaillent dans l'industrie EDF/GDF, Charbonnages de France, Houillères, ayant pour rôle d'informer les usagers et les clients sur les moyens d'utiliser l'énergie ou les appareillages mis à leur disposition. C'est la période de la vulgarisation du progrès technique.

C'est à ce moment que se développent des postes de monitrices d'EMF ou de conseillers ménagers dans des entreprises privées (Unilever, Siemens...), des

associations (associations de consommateurs, le Centre de recherche sur le budget familial parrainé par les Caisses d'épargne, aujourd'hui « Finances et pédagogie »), ou des entreprises publiques (EDF/GDF) et ce, jusque dans les années 1990-2000, en qualité de conseillers spécialisés dans la consommation.

Cela explique la transformation progressive des contenus traditionnels de l'enseignement ménager en contenus plus techniques et scientifiques. De l'épargne au développement du crédit, d'une économie de pénurie à une économie d'abondance, un déplacement s'opère quant aux compétences requises chez la femme.

En avril 1960 est créé le brevet de technicien (BT) de conseillère ménagère qui évoluera en mai 1963 en un brevet de technicien supérieur (BTS) de conseillère ménagère. Le texte officiel stipule :

« Ce nouveau diplôme dispense une formation à caractère social, économique, et technique en vue d'assurer des services d'information dans le cadre familial ou collectif. »

Dans les programmes, on note une insistance sur les sciences appliquées, la technologie, l'organisation rationnelle du travail ménager, les techniques d'enquête pour études de milieux. Cela montre bien le climat de la société française : c'est la grande période de la société de consommation où la science et la technique sont les moteurs du progrès. Nous passons de l'artisanat ménager aux techniques et sciences ménagères et à leurs applications.

Le troisième congrès organisé en 1961 à Limoges aura pour thème « Les problèmes posés par l'enfant dans la société contemporaine ».

Mais c'est en 1962 que l'on constate l'introduction des sciences humaines dans la formation. L'enseignement des sciences sociales et humaines est prévu par le législateur dans le même état d'esprit que pour l'introduction des enseignements scientifiques en 1930. On peut se rendre compte que les motifs sont semblables :

« La transmission des traditions n'est plus suffisante pour s'adapter à notre société ; car la vie familiale met en œuvre des techniques reposant sur des sciences de plus en plus poussées, de plus en plus complexes, psychologiques, médicales, de diététique, de pédiatrie ; tout cela s'apprend, doit s'apprendre et ne peut être enseigné que par des hommes ou des femmes qui ont reçu les bases scientifiques de cette formation. »

En 1966, le congrès de Lille a pour objectif de faire découvrir, aux pouvoirs publics et aux bénéficiaires de l'enseignement ménager, le rôle important que

DECESF

Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale Familiale DC 1 à 4

Un livre complet pour réussir sa formation

- Toutes les **informations utiles** à propos de la profession et de ses spécificités, et la formation préparatoire au diplôme
- L'ensemble des **compétences** et **connaissances** attendues en fiches
- Des **conseils** et **outils méthodologiques** prenant en compte les enjeux des épreuves de certification (analyse ; mémoire ; exposé ; intervention sociale individuelle ou collective ; étude de situation)
- **4 exemples de sujets blancs** avec dossiers documentaires (notes de synthèse, d'information, d'aide à la décision, rapport social) illustrant les quatre types d'écrits possibles validant le DC 3
- **2 exemples de sujets blancs** pour l'écrit validant le DC 2 AEB

Tous les domaines de compétences

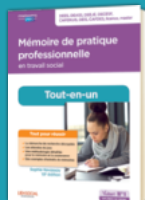
- DC 1.** Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- DC 2.** Intervention sociale
- DC 3.** Communication professionnelle
- DC 4.** Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

France ESF et **UNAFORIS** ont confié la rédaction de cet ouvrage à une équipe d'auteurs impliqués dans la formation au métier de conseiller en économie sociale familiale.

■ Et aussi



VAE



Mémoire de pratique professionnelle



ISBN : 978-2-311-21591-5



9 782311 215915 22,90 €

www.Vuibert.fr

Vuibert N°1
DIPLOMES DU SOCIAL